

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

27 décembre 2021
Français
Original : anglais et chinois

New York, 4-28 janvier 2022

Coopération en matière de sous-marins nucléaires entre l'Australie, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Document de travail présenté par la Chine

1. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie ont annoncé la création d'un partenariat de sécurité trilatéral appelé AUKUS, dans le cadre duquel ils ont décidé de commencer à coopérer dans le domaine des sous-marins à propulsion nucléaire. Cette coopération trilatérale sur les sous-marins à propulsion nucléaire compromet la paix et la stabilité régionales, pose un risque sérieux de prolifération nucléaire contradictoire avec l'objet et le but du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et portera préjudice au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud et aux efforts déployés par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour établir une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. La Chine est profondément préoccupée par cette coopération et s'y oppose fermement.

2. La coopération trilatérale en matière de sous-marins à propulsion nucléaire serait la première fois que des États dotés d'armes nucléaires transféreraient des réacteurs de propulsion nucléaire navale et de l'uranium hautement enrichi de qualité militaire à un État non doté d'armes nucléaires. Les réacteurs à propulsion nucléaire navale et la matière nucléaire qui y est associée qui seraient transférés à l'Australie par les États-Unis et le Royaume-Uni ne peuvent être garantis efficacement par le système actuel de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il n'y a donc aucune garantie que ces matières nucléaires ne soient pas détournées par l'Australie vers la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

3. La coopération trilatérale concernant les sous-marins à propulsion nucléaire expose au grand jour la politique de deux poids, deux mesures pratiquée par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie sur les questions de non-prolifération, et aura des répercussions négatives de grande envergure sur l'action menée actuellement pour résoudre la question nucléaire en Iran et dans la péninsule coréenne, ainsi que d'autres crises régionales liées au nucléaire. Une telle coopération pourrait ouvrir une boîte de Pandore et inciter d'autres pays à suivre le mouvement, ce qui fragiliserait gravement le régime international de non-prolifération nucléaire.



4. La question des garanties dans le contexte des réacteurs à propulsion nucléaire navale et de la matière nucléaire associée d'un État non doté d'armes nucléaires a une incidence directe sur l'intégrité et l'efficacité du Traité sur la non-prolifération et est donc étroitement liée aux intérêts de l'ensemble des États membres de l'AIEA. Il va de soi que tous les États membres de l'AIEA devraient participer au débat sur cette question, afin de rechercher une solution acceptable pour toutes les parties.

5. À cette fin, la Chine propose qu'un comité spécial ouvert à tous les États membres de l'AIEA soit créé afin d'examiner les questions politiques, juridiques et techniques liées à l'application des garanties aux réacteurs à propulsion nucléaire navale et à la matière nucléaire associée dans les États non dotés d'armes nucléaires, et de présenter un rapport contenant des recommandations à cet égard au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale de l'AIEA. Dans l'attente de l'adoption de ce rapport, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie devraient se garder d'entamer la coopération concernant les sous-marins à propulsion nucléaire, et le secrétariat de l'AIEA devrait se garder d'échanger avec ces trois pays au sujet des accords de garanties pour la coopération en question.

6. La Chine propose que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires appuie la création du comité spécial par l'AIEA, afin d'améliorer et de renforcer le système de garanties de l'AIEA.

7. La Chine demande instamment aux trois pays de revenir sur leur décision erronée, de remplir fidèlement les obligations internationales en matière de non-prolifération et de prendre des mesures plus favorables à la paix et à la stabilité régionales.
